

## Approche multidisciplinaire

Le **meeting scientifique**, organisé par le jeune bureau de la Société royale de Médecine légale de Belgique, se tiendra le **26/10/2012 de 08h30 à 18h00** au :

### CHU André Vésale

rue de Gozée 706, Montigny-le-Tilleul

### Auditoire De Cooman

Un **pré-programme** inaugurera le séminaire le **25/10/2012 dès 9H00** et permettra la démonstration de tirs avec armes létales et à létalité réduite

En collaboration avec la **FN Herstal** et le **PAB de Liège**

(voir informations jointes au formulaire)

**! Le pré-programme est limité à 30 personnes**

Le sujet traite de la gestion des scènes de crime en matière balistique. Le colloque vise non seulement les professionnels de la santé (médecins et disciplines paramédicales) mais également les professionnels du droit (magistrats, avocats) ainsi que les forces de police et enquêteurs spécialisés.

## Frais d'inscription

**Journée du 25/10/2012:**

40 euros pour tous

**Journée du 26/10/2012:**

Gratuité pour les orateurs

150 euros pour les non membres

130 euros pour les membres de la SRMLB

70 euros pour les candidats spécialistes en médecine (toutes spécialités) et étudiants

## Formulaire d'inscription

Le formulaire d'inscription est uniquement disponible via le site internet de la SRMLB:

<http://www.srmlb-kboggg.be>

Les modalités de paiement sont reprises sur ce formulaire ainsi que toutes informations pratiques

### Contact

Centre de médecine légale de Charleroi

Rue de Masses Diarbois, n° 112

B-6043 Ransart (Charleroi)

[Cmlc.charleroi@gmail.com](mailto:Cmlc.charleroi@gmail.com)

+32 71 35 92 22

Fax: +32 71 35 41 54

## Société Royale Belge de Médecine Légale

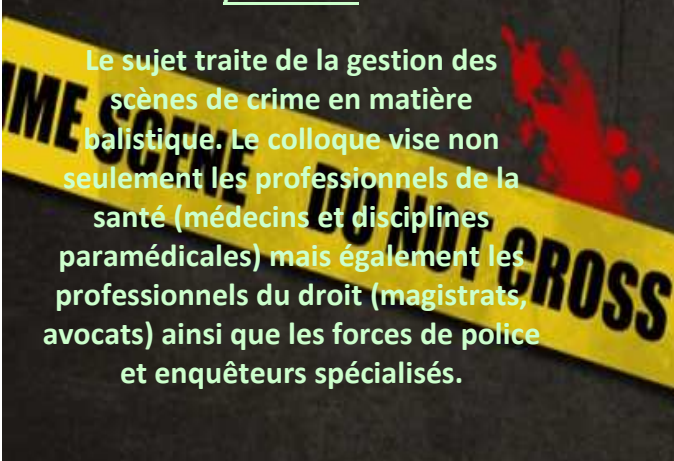
–  
4ème Journée Scientifique  
26 Octobre 2012  
–

« **Balistique :  
Du Létal à la Létalité  
Réduite** »

**Une Approche  
Multidisciplinaire**

Charleroi, Belgique

C.H.U. VESALE



# Programme des conférences

## 8.30 Accueil et Café

8.50 Ouverture et Présentation

### PARTIE I : BALISTIQUE LÉTALE

9.00 – 9.50: Législation sur les Armes à Feu et  
Légitime Défense

*M. O. FABRI, Avocat Général -  
Parquet près la Cour d'Appel, Mons*

9.50 – 10.10: Suicide par Arme à Feu :  
Etude Rétrospective

*Prof. D. VAN VARENBERGH, Médecin légiste –  
VUB, Bruxelles*

10.10 – 10.30: Lésions Balistiques Particulières

*Dr. C.J. SCHMIDT, Médecin légiste –  
Detroit, USA*

10.30 – 11.00: Autopsie Virtuelle & Quiz

*Dr. W. DEVELTER and Dr. W. VAN DEN BOGAERT,  
Médecins légistes – KUL, Louvain*

### 11.00 – 11.20: Pause-Café

11.20 – 11.40: Rôle de l'Expert Balistique

*Ing. A. CHABOTIER, Expert Balistique – ERM,  
Bruxelles*

11.40 – 12.00: Examen des Résidus de Tir

*M. S. CHARLES, Expert Balistique – INCC, Bruxelles*

12.00 – 12.30 Anthropologie Balistique

*Prof. G. QUATREHOMME, Médecin légiste – Nice,  
FRANCE*

### 12.30 – 14.00 : Walking Dinner

## PARTIE II : BALISTIQUE A LÉTALITÉ RÉDUITE & DÉCÈS EN DÉTENTION

14.00 – 14.20: Violences Urbaines

*CP D. BELLE – Peloton Anti-Banditisme, Liège  
M. L. HOUGARDY, Criminologue – ULg, Liège*

14.20 – 14.40: Létalité Réduite et Prise d'Otages

*CP L. DE WITTE - DSU Police Fédérale, Bruxelles*

14.40 – 15.00: Lésions par Projectiles à Létalité  
Réduite

*Dr. E. LEMAIRE, Médecin légiste – IML, ULg, Liège*

15.00 – 15.30: Armes à Létalité Réduite

*Maj. ir. Dr. A. PAPY, Expert Balistique – ERM, Brussels*

### 15.30 – 15.45: Pause-Café

15.45 – 16.15: Décès en Détention & Décès liés au  
Taser®

*Dr. C.J. SCHMIDT, Médecin légiste –  
Detroit, USA*

### PARTIE III : TABLE RONDE

16.15 – 16.50:

#### **DÉCÈS EN DÉTENTION – LÉGITIME DÉFENSE**

*Présidée par M. O. Fabri, Avocat Général -  
Parquet près la Cour d'Appel, Mons*

*Avec la participation du Dr C.J. SCHMIDT, et de  
Maître Y. DEMANET, représentant de l'Ordre  
des Avocats de Charleroi*

16.50: Clôture et Conclusion

### 17.00: Cocktail

## Accréditation

L'accréditation de 6 CP est accordée  
par l'INAMI pour les médecins  
(éthique et économie)

L'accréditation de 6 points est  
accordée par l'Ordre des Barreaux  
francophones et germanophones de  
Belgique (OBFG),

et est demandée à l'Ordre des  
Barreaux néerlandophones de  
Belgique (OVB).

L'Institut de Formation Judiciaire (IFJ  
– IGO) prendra en charge des frais  
d'inscription pour les magistrats et  
stagiaires judiciaires et membres du  
personnel de l'ordre judiciaire.

avec l'aimable soutien  
du Barreau de Charleroi